



CD 2005  
Original: Anglais

**CONSEIL DES DELEGUES**  
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Séoul, République de Corée  
16 - 18 novembre 2005

**ACCÈS AUX VICTIMES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES**  
*Rapport de synthèse des commissions*  
(16 novembre 2005)

**DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX VICTIMES  
ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES**  
*Rapport de synthèse de la première session des commissions*  
**(16 novembre 2005)**

Présidents des commissions :	M. Richard Gordon Croix-Rouge philippine
	Mme Mandisa Kalako-Williams Croix-Rouge sud-africaine
	Mme Delia Chatoor Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago
Vice-présidents / Rapporteurs :	M. Muftah Etwilb (Rapporteur Général), Croissant-Rouge libyen
	Mme Monica Menendez Villacreses Croix-Rouge équatorienne
	M. Srecko Zajc Croix-Rouge Slovène

Chers amis et collègues,

Je suis très fier de vous présenter aujourd'hui ce rapport de synthèse, qui découle des plus de 110 interventions que nous avons entendues hier durant les travaux des commissions.

En élaborant ce rapport de synthèse, nous nous sommes rendu compte, une fois de plus, que nous pouvons tirer des enseignements des expériences de chacun d'entre nous et que, bien que nous vivions dans différentes parties du monde, nous devons tous faire face à des défis similaires pour avoir accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Je tiens donc à vous remercier tous d'avoir participé aux débats.

Avant de faire rapport plus en détail sur les résultats des réunions, permettez-moi de formuler quelques observations de caractère général :

D'abord, les participants à toutes les commissions ont souligné que l'accès aux personnes vulnérables diffère suivant qu'il s'agit d'une situation de catastrophe, de conflit armé ou de la « vie quotidienne ». Ensuite, la capacité d'avoir accès aux personnes dans le besoin est déterminée par notre rôle en tant qu'acteur national ou international.

Ne perdons pas de vue ces aspects lorsque je présenterai les résultats de nos délibérations. Mon rapport est structuré selon les questions d'orientation. Je formulerai également des recommandations quant aux thèmes éventuels de la Conférence internationale de 2007.

## **ACCÈS AUX VICTIMES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES : conditions et outils**

Les participants ont insisté sur la nécessité d'une Société nationale qui fonctionne bien, soulignant que l'intégrité, la responsabilité et la transparence sont les conditions préalables de l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Les trois commissions ont en outre fait ressortir l'importance de la Société nationale, en tant qu'organisation agissant au niveau communautaire. Les Sociétés nationales, qui comptent des volontaires dans les communautés à travers le territoire national, contribuent à une action humanitaire efficace. Elles devraient donc développer leur action au niveau local et former leurs volontaires aux programmes à base communautaire.

De nombreux orateurs ont mis en évidence l'importance de recruter et de faire participer des volontaires issus de tous les groupes ethniques et de tous les secteurs de la société pour faire mieux accepter la Société nationale et lui donner ainsi la possibilité de conduire non seulement des actions d'urgence mais aussi tous les autres programmes. Représenter la diversité de la population contribue aussi à réduire la discrimination et à combattre l'intolérance. La crédibilité nécessaire pour assurer l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables est acquise à travers l'action des volontaires, qui sont les premiers à fournir des services à leurs communautés.

Plusieurs participants ont fait valoir qu'une approche fondée sur la participation contribuait aussi à garantir l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Nous devrions interroger les personnes les plus directement concernées : celles auxquelles nous voulons venir en aide. Les personnes vulnérables et marginalisées peuvent nous conseiller dans notre action ou devenir elles-mêmes des volontaires. Nous devons leur donner confiance et les associer activement à notre travail. La participation des bénéficiaires à chacun des stades d'une opération nous rapproche d'autant plus des personnes que nous cherchons à aider et peut donner un impact accru à l'action humanitaire.

Certains se sont dits particulièrement préoccupés par la nécessité d'atteindre les personnes marginalisées, pour obtenir leur confiance, leur donner les moyens d'agir et les faire participer activement à la conception et à la réalisation des programmes humanitaires.

Plusieurs orateurs ont souligné combien il est important, s'agissant de l'accès, qu'une Société nationale ait une direction forte – une direction qui soit à même de négocier à tout moment une assistance en faveur des personnes vulnérables, comme les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Nombre de participants ont recommandé de mettre à profit le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Ce rôle offre aux Sociétés nationales une possibilité sans égale de remplir leur mission, qui les distingue des organisations non gouvernementales. Il a été souligné qu'il leur confère le droit légitime d'obtenir l'accès aux populations vulnérables. Par exemple, le rôle des Sociétés nationales dans les plans nationaux de gestion des catastrophes peut et doit être défini. Certaines Sociétés nationales participent aux exercices nationaux d'intervention en cas de catastrophe, ce qui leur permet de mettre concrètement en pratique les fonctions qu'elles exerceront au côté d'autres acteurs lors d'une catastrophe. En outre, une préparation complète est nécessaire pour garantir un accès rapide et efficace aux victimes de catastrophes. C'est ce qu'une commission a appelé les « quatre P » : **P**révoir, **P**réparer, **P**lanifier et mettre en **P**ratique avant la survenue d'une catastrophe.

De l'avis général, l'accès aux victimes est le plus souvent bien plus difficile dans les situations de conflit armé que dans les situations de catastrophe naturelle. Des orateurs ont

## **DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX VICTIMES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

### ***Rapport de synthèse de la première session des commissions (16 novembre 2005)***

indiqué que le concept de l'accès plus sûr, qui est une adaptation du modèle de gestion des conflits élaboré par le CICR, était de nature à améliorer la capacité des Sociétés nationales d'agir en période de conflit armé. Une approche à la fois fondée sur une analyse rigoureuse, le dialogue et la persuasion des parties au conflit et conforme à nos Principes fondamentaux peut ouvrir des portes à l'assistance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Si elle n'aboutit pas, la mobilisation d'autres acteurs susceptibles d'exercer une influence positive sur les parties au conflit pourrait être envisagée.

Les trois commissions ont fait ressortir la nécessité d'influer sur les comportements et les opinions pour faciliter l'accès. Faire comprendre la mission, le rôle et les méthodes de travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un défi constant. De nombreux gouvernements, par exemple, assimilent à tort les Sociétés nationales à la catégorie des ONG, ce qui risque de limiter l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Il est donc capital d'expliquer en permanence la signification du rôle d'auxiliaire et de faire connaître le droit international humanitaire, les Principes fondamentaux et le mandat particulier de chaque composante. Quelques orateurs ont relevé la responsabilité particulière qui incombe au CICR en la matière, et demandé à l'institution de collaborer avec les Sociétés nationales à la diffusion du DIH auprès des gouvernements et des groupes armés, ainsi que de participer à des exercices militaires régionaux pour promouvoir le DIH.

Plusieurs orateurs ont également insisté sur la nécessité de mettre en place des programmes d'éducation au niveau communautaire. Non seulement des projets de ce type feraient mieux connaître la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et leur attireraient plus de soutien, mais ils pourraient contribuer à désamorcer les tensions et à réduire la discrimination. Les jeunes jouent un rôle important à cet égard, tant en milieu scolaire que chez eux.

Parallèlement à ces initiatives, quelques-uns des participants ont demandé que le Mouvement soit plus présent et davantage mis en valeur dans les médias. Ils estiment qu'il faut faire mieux connaître nos activités. Une couverture médiatique élogieuse de nos actions dans un domaine peut avoir des répercussions positives pour l'ensemble du Mouvement.

Le cadre juridique est apparu comme un facteur capital de l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Ainsi, celui-ci peut être restreint par une législation locale telle que des lois d'exception. En pareil cas, les Sociétés nationales peuvent demander au CICR et à la Fédération internationale de les aider en faisant des démarches auprès des gouvernements. Lorsque nous négocions avec les pouvoirs publics, nous devrions aussi envisager d'invoquer les droits constitutionnels pour garantir l'accès. Par ailleurs, on constate souvent que la question précise de l'accès n'est pas véritablement abordée dans les dispositions du droit international. Il nous faut donc chercher, en la matière, des lois coutumières qui puissent être appliquées dans la pratique.

S'agissant des catastrophes naturelles, les travaux entrepris par la Fédération internationale sur les Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe devraient fournir un cadre réglementaire qui facilite les actions d'assistance humanitaire. Ce travail est d'une importance capitale pour garantir l'accès et il doit être poussé plus avant. Enfin, le statut juridique des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge et le respect que ceux-ci inspirent devraient contribuer à faciliter l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Tous les participants ont donc reconnu l'importance cruciale de faire respecter les emblèmes.

### **AGIR EN TANT QUE MOUVEMENT**

La majorité des participants ont mis l'accent sur la nécessité de soutenir l'Accord de Séville. Celui-ci doit être diffusé à tous les niveaux au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – en particulier parmi les dirigeants et les délégués internationaux. Toutes

**DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX VICTIMES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES**  
**Rapport de synthèse de la première session des commissions (16 novembre 2005)**

les composantes doivent respecter les dispositions de l'Accord. Les participants ont en outre souligné à plusieurs reprises l'importance de la compréhension mutuelle et d'une bonne coopération entre les diverses institutions ainsi que la nécessité de soutenir leurs mandats respectifs.

Des préoccupations institutionnelles étriquées affaiblissent l'effort collectif que nous déployons pour accomplir notre mission commune. Nous devons développer la communication entre nous et nous respecter mutuellement. Les participants ont exprimé le souhait de partager les données d'expérience, de se communiquer les pratiques – bonnes et mauvaises – et de tirer les enseignements des opérations.

Coordonner efficacement les actions au sein du Mouvement est également apparu comme un des éléments influant sur l'accès aux victimes et aux personnes vulnérables. Dans chaque contexte, nous devrions établir, AVANT qu'une crise ne se déclare, des accords ou des protocoles d'accord définissant qui fait quoi.

Quelques orateurs ont exprimé l'avis que des situations comme la crise irakienne sont particulièrement difficiles pour le Mouvement. Lors de conflits armés tels que celui-là, où même le CICR a une capacité opérationnelle très réduite, la Société nationale hôte doit répondre toute seule à bon nombre des besoins. Dans des situations aussi extrêmes, nous devons trouver des moyens de renforcer encore les capacités de la Société nationale hôte.

**LES PRINCIPES FONDAMENTAUX : RESPECT OU COMPROMIS**

Un consensus très net s'est dégagé dans les trois commissions : le respect des Principes fondamentaux est non négociable. Il ne souffre aucun compromis. Si nous faisons des concessions à court terme sur nos principes, il est impossible de prévoir quelles conséquences cela aura à long terme et la confiance dont nous jouissons en tant que Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en sera affaiblie.

En adhérant aux Principes fondamentaux, nous gagnons la confiance des populations. Le respect de ces principes en situation de guerre est une question de survie. Une stricte adhésion aux principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance est indispensable à notre sécurité.

Quelques orateurs ont toutefois fait valoir que dans des situations extrêmes, il peut être envisageable de fournir une assistance à des populations moins vulnérables dans le but d'avoir accès aux plus vulnérables. Il n'est cependant jamais justifié de fournir de l'aide à des populations qui ne sont pas vulnérables.

**RECOMMANDATIONS**

Monsieur le Président,

J'aimerais conclure par quelques recommandations qui se sont dégagées des discussions d'hier :

- Premièrement, les composantes du Mouvement devraient insister pour que les États parties aux Conventions de Genève honorent l'engagement qu'ils ont contracté d'en appliquer les dispositions.
- Deuxièmement, les États doivent être encouragés à inclure systématiquement le rôle des Sociétés nationales dans leurs plans de gestion des catastrophes.
- Troisièmement, le programme relatif aux Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe est d'une importance vitale et doit être poursuivi et renforcé.

**DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX VICTIMES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES**  
*Rapport de synthèse de la première session des commissions (16 novembre 2005)*

- Enfin, la Fédération internationale et le CICR devraient envisager de procéder à une étude approfondie des obstacles à l'accès dans les situations de conflit armé et de catastrophe naturelle, et de formuler des recommandations sur les moyens de surmonter ces obstacles.

Merci, Monsieur le Président